

Image not found or type unknown



deduction entrée bulletin

Par **Sonatinette55**, le 11/03/2021 à 16:30

Bonjour je venais d'être embauchée un lundi après midi et j'ai chuté le vendredi accident du travail on me soustrait déduction entrée et accident de trajet sans maintien

Pouvez-vous m'éclairer ?

Cordialement

Par **P.M.**, le 11/03/2021 à 16:55

Bonjour,

Sauf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable, il faut un an d'ancienneté pour percevoir un complément par l'employeur aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale mais normalement le jour de l'accident du travail est payé par l'employeur...

Par **Sonatinette55**, le 11/03/2021 à 17:04

Merci de votre réponse